
ICANN78 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : ALAC et le conseil de la GNSO
Samedi 21 octobre 2023 – 1h15 à 2h30 HAM

MAUREEN HILYARD : Bonjour à tous. Je voulais juste avoir un peu de silence avant l'arrivée de notre président.

JUSTINE CHEW : Je voudrais que l'on puisse s'installer car nous allons devoir commencer puisque nous avons un temps alloué pour cette séance. Est-ce que Yesim veut commencer ?

YEŞİM SAĞLAM : Bonjour, cette séance va commencer. Commençons l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à la séance conjointe entre l'ALAC et la GNSO. Je m'appelle Yesim Saglam et je suis la gestionnaire de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN.

Durant cette séance, les questions et les commentaires qui seront soumis dans le chat ne seront lus à haute voix que s'ils sont indiqués de la manière indiquée dans le chat. Les questions et les commentaires vont être lus quand le modérateur vous donnera la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

L'interprétation simultanée pour cette séance sera disponible en anglais, en français et en espagnol. Cliquez sur l'icône de l'interprétation sur Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous souhaitez écouter la séance.

Si vous souhaitez parler, levez la main sur Zoom et lorsque le facilitateur vous appellera par votre nom, activez votre micro et prenez la parole. Avant de parler, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler sur le menu d'interprétation de Zoom. Dites votre nom pour les enregistrements ainsi que la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si vous parlez une langue autre que l'anglais. Au moment de parler, assurez-vous de mettre en sourdine tous vos autres dispositifs et notifications. Parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Cette séance inclut aussi un service de transcription en temps réel. Veuillez noter que cette transcription n'est pas officielle ni ne fait autorité. Pour accéder au service de transcription en temps réel, veuillez cliquer sur le bouton Closed Captions sur la barre d'outils de Zoom.

Pour assurer la transparence de la participation au modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de vous connecter aux sessions Zoom en utilisant votre nom complet, par exemple votre prénom et votre nom de famille. Vous pourriez être retiré de la séance si vous n'utilisez pas votre nom complet.

Avec cela, je voudrais passer la parole à Justine Chew, la liaison de la GNSO auprès de l'ALAC.

JUSTINE CHEW :

Merci Yesim.

Bonjour à tous et bienvenue à cette séance conjointe entre la GNSO et l'ALAC. Nous essayons de faire cela à chaque réunion de l'ICANN, mais cela ne se produit pas toujours. Nous essayons de toute façon de toujours faire cela durant les réunions d'assemblée générale de l'ICANN.

Je vais tout d'abord commencer par demander à Jonathan Zuck, le président de l'ALAC, de nous faire une petite introduction des personnes entrantes et sortantes. Nous allons avoir des changements de leadership car nous sommes à l'assemblée générale.

JONATHAN ZUCK :

Merci. Je ne pensais pas commencer en premier.

Nous avons des personnes qui entrent et des personnes qui sortent. Attendez, je vais essayer de trouver ma liste. Peut-être que la GNSO devrait commencer.

JUSTINE CHEW :

Nous allons passer la parole à Sébastien.

SÉBASTIEN DUCOS :

Je suis le président de la GNSO pour quelques jours encore. Nous avons quatre membres qui vont arriver. Nous avons un membre entrant pour le BC, un pour l'IPC – vous pouvez lever la main s'il vous plaît –, un pour les opérateurs de registre et un aussi pour les parties prenantes non commerciales. Cette personne ne peut pas être avec nous en personne, je pense qu'elle nous rejoint à distance.

Nous avons aussi des changements au niveau du leadership. Il y a John McElwaine qui va prendre ma place qui est le vice-président pour les parties non contractantes. Nous avons deux nouveaux vice-présidents qui vont commencer maintenant. Je pense que l'élection n'a pas encore eu lieu, mais je présume que Greg DiBiase, qui est non seulement est un excellent candidat mais notre seul candidat, va nous rejoindre cette semaine. Nous avons une nouvelle méthode avec deux vice-présidents. Je ne sais pas si Nacho Amadoz est là, je ne l'ai pas vu aujourd'hui, et nous avons Tomslin Samme-Nlar que j'ai vu aujourd'hui mais qui n'est pas présent dans cette salle. Voilà un petit peu les changements que nous avons eus au niveau des postes à la GNSO.

JONATHAN ZUCK :

Très bien, merci. Je suis président de l'ALAC.

Nous avons de nouveaux membres à l'ALAC, incluant Aziz Hilali d'AFRALO, Shah Rahman d'APRALO, Pari Esfandiari d'EURALO, Lilian Bruges de LACRALO. Ensuite, nous avons des membres qui sont arrivés car nous avons eu des situations spéciales au conseil. Nous avons aussi le NomCom : nous avons Bukola Oronti, Justine Chew et Claire Craig qui vont rejoindre l'ALAC à la fin de cette réunion et qui nous viennent du

NomCom. Attendez, mon ordinateur est en train de faire une mise à jour. Je voudrais voir la liste des membres entrants.

Si vous partez, vos noms seront prononcés : encore une fois, nous avons Raymond Mamattah, Davie Kissoondoyal, Maureen Hilyard, Naveed Bin-Rais, Matthias Hudobnik qui part au SSAC qui va être notre liaison, et Laura Margolis qui va nous rejoindre et devenir la liaison vers le ccNSO pour l'ALAC. Merci et bienvenue à tous les entrants.

JUSTINE CHEW :

Merci à vous deux. J'espère que vous allez pouvoir justement en profiter pour saluer ces nouvelles personnes. C'est une opportunité de les rencontrer en personne et de mettre un visage sur leur nom. Du moins, c'est ce que j'essaie toujours de faire.

Maintenant, nous allons passer au contenu de notre réunion. Nous avons trois éléments sur notre ordre du jour. Je vais essayer d'allouer assez de temps pour tous les points. Nous allons avoir une personne qui va venir nous parler des deux côtés : la GNSO va commencer et ensuite, il y aura des commentaires de la part de l'ALAC. Ensuite, je vais réserver du temps pour les questions qui nous viendront de la salle. Nous allons commencer avec le problème du .quebec. Je vais passer la parole à Sébastien Ducos de .quebec.

SÉBASTIEN DUCOS :

Comme tout le monde en a entendu parler, au début de l'année, nous avons eu la fermeture de la période de la phase 1 pour le PDP sur les IDN et durant la période de commentaires, la question du .quebec a été

soulevée. Depuis, nous n'avons eu aucune réponse à cette requête, à cette demande. Nous avons parlé de l'accent sur Québec. Il y avait une candidature pour .québec avec un accent. Il n'y a pas eu de solution proposée car il ne s'agit pas d'une variante. En fait, c'était un TLD qui avait été refusé parce qu'il était similaire à un TLD existant.

Nous avons étudié ce problème à travers la lentille du PDP en lui-même. Nous avons examiné cela et nous avons eu plusieurs interactions. Nous avons étudié cette problématique et on s'est rendu compte à ce moment-là que ce n'était pas un problème de variante. Dans le script latin, il n'y a que deux variantes reconnues et les accents, techniquement, sont listés comme variantes, mais ce ne sont pas exactement des variantes comme on les connaît. Le PDP avait permis les variantes au premier niveau. Là, nous devons travailler sur ces variantes au deuxième niveau et dans ce cas-là, cela ne s'applique pas, donc on ne peut pas les utiliser.

Pour cette raison, ils ont repoussé la question. Ils m'ont dit que cela ne fait pas partie de leur travail. Donc cette thématique est revenue sur la table du conseil. Nous devons faire attention car nous n'avons pas eu le temps d'en parler et nous en parlerons un peu plus cette semaine. En fin de semaine, il y aura une séance à laquelle vous pourrez assister si cela vous intéresse.

Je ne peux pas parler de tous les détails. J'ai déjà entendu quelques opinions sur le sujet des deux côtés. Il y a une possibilité de mettre en œuvre un PDP où on pourrait résoudre le problème des diacritiques dans les scripts qui ressortent du script latin qui correspondent à peu près tous les scripts européens jusqu'aux vietnamiens d'ailleurs.

Trouver une solution à ce problème serait de trouver quelque chose qui est similaire au problème des variantes. Nous ne voulons pas surprendre le marché avec différentes solutions pour le même problème. Il y a énormément de travail qui a déjà été fait lorsqu'il s'agit de trouver une solution pour les variantes. Nous voulons pouvoir appliquer toutes ces recherches pour limiter le travail qui doit être fait. C'est une solution politique, si vous voulez.

Dans notre langue bien à nous, cela veut dire que... Nous avons d'ailleurs déjà fait cet exercice au début de l'année et on a vu quel était le parcours que l'on pourrait suivre, le parcours le plus rapide, sur un thème dont je ne vais pas parler aujourd'hui d'ailleurs. Mais vous savez que c'était déjà quelque chose qui nous a pris un an, un an et demi ; c'était le parcours le plus court. Il y a eu des discussions qui ont duré longtemps, il y a des discussions dans les salles en présentiel qui durent deux semaines. Ensuite, il y a des périodes de commentaires publics. On doit digérer ces commentaires. Vous savez, tout cela prend beaucoup de temps. Cela veut dire que par définition, cela ne va pas être un problème qui va être résolu avant la prochaine série. C'est une résolution qui doit être prise au niveau du conseil. Si on examine ce point-là, ce sera pour la prochaine série lorsqu'il s'agit de l'élaboration des politiques.

La deuxième opinion qui flotte, c'est qu'il y a besoin d'une politique en elle-même. Ce sont des cas très compliqués, très étroits, qui pourraient être résolus à travers la mise en œuvre ou la résolution du moins.

Attendez, je voulais parler de similitudes dans les chaînes. Nous devons en discuter. Je sais qu'un IRT n'est pas dans les mains du conseil mais

de l'organisation. Je sais que l'équipe de l'IRT doit en discuter parce que c'est un problème de politique. Il doit y avoir encore des communications sur ce sujet. Nous allons examiner cela. Nous allons en parler mercredi, d'ailleurs, et nous allons rentrer dans les détails des raisons techniques sur cette thématique pour essayer d'expliquer.

Voilà où nous en sommes. J'espère que cela va suffire. J'espère que je n'ai pas mal représenté les différentes opinions. Sachez que nous devons encore en discuter. Je vois Olivier, vous avez des commentaires sur cela ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, merci de me donner la parole. Je me rends compte que j'ai une question pour une réponse qui a déjà été donnée. Donc, je ne sais pas trop ce que je peux rajouter là-dessus. Merci en tout cas d'avoir pris le temps d'expliquer cela à l'ALAC.

Le comité de l'At-Large travaille là-dessus depuis longtemps, il a toujours été le grand défenseur des IDN et évidemment, nous avons travaillé sur ces sujets depuis des années. Il y a énormément de travail qui a été fait sur les questions techniques et technologiques au sein de l'ICANN.

En ce qui concerne les cas que nous n'avons pas encore eus pour le moment, avec ces scripts latins qui ont des accents, etc., il y a quelque chose dont nous avons discuté il y a quelques jours avec un de mes collègues d'ailleurs, c'est d'avoir ces générations d'étiquetage qui soient spécifiques à des scripts et non pas spécifiques à des langues. Lorsqu'on regarde les langues européennes et non européennes qui

utilisent ces caractères latins, on se rend compte qu'il y a une complication qui est que certaines langues utilisent des accents qui changent complètement la signification des mots.

Mon point de vue personnel ici – et j'en ai parlé avec beaucoup de collègues –, c'est qu'en réalité, il est très difficile de trouver une solution unique pour dire « Voilà notre politique qui couvrira toutes les langues latines basées sur ces scripts. » Dans ce cas-là, vu ce que vous venez de nous présenter et les options qui sont évaluées par la GNSO, ce sont des options qui sont très valables. Merci beaucoup.

SÉBASTIEN DUCOS :

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Je crois que nous sommes à l'heure. Je rends la parole à Justine Chew.

JUSTINE CHEW :

Peut-être un commentaire à faire en plus. Le point de vue du conseil pour le moment, en tout cas je crois, c'est qu'il y aura une requête qui sera faite pour évaluer cet enjeu. Pour le moment, nous évaluons l'enjeu dans son ensemble pour voir s'il y a un problème qui devra être résolu dans le futur. Et nous évaluons s'il y a un problème d'abord et on voit comment on résout ce problème. Est-ce que c'est vrai ce que je dis ? Est-ce que c'est encore le point de vue du conseil ?

SÉBASTIEN DUCOS : Oui, c'est la bonne position effectivement. Celles et ceux qui avaient vu la présentation de notre graphique en forme de Z, c'est le processus que nous suivons. La discussion de mercredi portera sur ce sujet, sur tous les détails – et je ne vais pas rentrer dans les détails maintenant. Mais nous essaierons d'expliquer les problèmes qui sont soulevés dans ce cas de figure. C'est un sujet qui est très large et nous avons beaucoup de choses à dire.

JUSTINE CHEW : Oui. Et juste pour finir là-dessus – je vois qu'il y a une question quand même –, pour expliquer à celles et ceux qui sont dans la salle et qui écoutent, c'est un problème qui nous permettrait d'avoir une opportunité pour la communauté dans son ensemble d'apporter ses points de vue pour s'assurer que tout le monde soit à l'aise avec la solution qui est trouvée et qu'on ne laisse personne pour compte. C'est une question qui est ouverte. Je n'attends pas de réponse tout de suite. Je vais donner la parole à Mark du conseil de la GNSO.

MARK DATYSGELD : Dans ce cas particulier, il y a peut-être quelque chose à penser : c'est que Québec n'est pas l'unique situation de la série précédente où nous trouvons cet enjeu. Si quelqu'un a entendu parler d'autres cas qui pourraient s'appliquer dans le même type de cas de figure, ce serait très intéressant de nous en parler parce que Québec est peut-être unique, mais peut-être pas forcément, et cela pourrait permettre à d'autres d'utiliser ces solutions.

SÉBASTIEN DUCOS : Effectivement, je n'ai pas tout en tête et je ne vais pas parler dans d'autres langues pour ne pas abîmer ces mots, mais il y a effectivement cinq autres cas qui pourraient en bénéficier. Lancôme, par exemple, en français, pourrait bénéficier de ce point de vue avec l'accent circonflexe sur le « o ». Mais évidemment, n'hésitez pas à nous le dire si cela s'applique à vous également

JUSTINE CHEW : Susan a la parole.

SUSAN PAYNE : Bonjour. Je parle ici en mon nom propre et pas au nom du conseil.

Je pense qu'il est très important de penser et d'avoir en tête que nous avons beaucoup d'attentes sur nos épaules. Ce graphe en forme de Z que vous avez mentionné n'est qu'une étape dans le processus. Ici, il faut vraiment déterminer s'il y a un enjeu qui requiert un travail politique ou si nous sommes seulement dans une phase de collecte de données. C'est possible que cet exercice soit identifié en tant qu'enjeu qui n'ait pas besoin de travail politique. Par exemple, si c'est une situation où nous avons seulement une ou peut-être deux pistes de travail, nous ne faisons pas de travail politique pour quelques candidats. Je ne pense pas que nous soyons ici pour ce type de travail.

Il faut penser qu'il y a des similarités parce que parfois, certains enjeux sont similaires et pourraient être confus pour le public. Il faut se rappeler que les règles sont ici pour une raison et tout le monde ne peut pas avoir son point de vue. Et encore une fois, je ne juge pas. Je voulais

seulement noter qu'il y a parfois des similarités qui existent et tout le monde ne peut pas avoir ce qu'il veut quand il le veut.

JUSTINE CHEW :

Je donne la parole d'abord à Desiree du conseil de la GNSO.

DESIREE MILOSHEVIC :

Mon point de vue ici est assez similaire à celui de Susan parce que le conseil n'a pas encore eu de discussion sur ce sujet. Nous sommes vraiment au début de la procédure. Nous voudrions entendre le point de vue de l'ALAC sur cet enjeu parce que cela pourrait être très intéressant pour notre travail.

Je voulais ajouter mon point de vue très personnel. Pour moi, certaines règles LGR ont été faites en 2012 et il y a du travail politique qui pourrait être nécessaire. Par exemple, si .quebec est dans le même opérateur de registre que d'autres TLD avec des accents, il serait logique que tous ces TLD soient dans le même opérateur de registre. Il y a des sujets sur lesquels nous avons besoin de discuter pour voir comment nous travaillerons sur cette prochaine série pour s'assurer que nous avançons.

JUSTINE CHEW :

Louis.

LOUIS HOULE :

Est-ce que vous m'entendez ? Merci beaucoup à tout le monde pour tous ces commentaires, c'était très intéressant. C'est important de voir que nous sommes à ce niveau de travail.

C'est peut-être un cas unique, peut-être que c'est un cas qui ne requiert pas de travail politique qui durerait longtemps, peut-être que ce n'est pas une approche qui serait appropriée, mais il faut se rappeler que Québec demande cet accent depuis 2012 parce que le nom avec un accent est en français, la langue officielle de celles et ceux qui représentent la nation du Québec. Donc, il y a matière à réflexion ici que je voulais partager avec vous.

Il y a peut-être une manière d'aller plus vite, il y a peut-être une manière de travailler tous ensemble. Il serait très utile de savoir s'il n'y avait pas d'autres cas dans le même cas de figure. Peut-être qu'on peut parler seulement pour le .quebec et avoir une solution à court terme, voir si cela serait possible. Merci beaucoup.

JUSTINE CHEW :

Merci Louis, c'est noté.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Puisque nous parlons du .quebec, il me semblerait assez normal que nous parlions en français. Non, je n'ai pas l'accent québécois, je ne le ferai pas, je ne sais pas comment le faire. Mais je voulais dire plusieurs choses.

La première. Merci à la GNSO de se préoccuper de ce cas-là. Je trouve quand même que c'est beaucoup de temps perdu pour un sujet simple.

Un registre a enregistré un nom et demande un deuxième nom qui est le vrai nom qu'il devrait utiliser. Mais pour des raisons d'acceptation universelle, ce n'est peut-être pas le cas en 2012. Excusez-moi, mais on peut passer du temps à autre chose que ça.

Quand on me dit que c'est similaire, cela me pose un problème : Quebec et Québec, ce n'est pas la même chose. Mais une voiture et des voitures, c'est la même chose, mais en anglais *car* et *cars*, c'est deux choses différentes. Quand les gens ont décidé que des choses étaient similaires dans une langue ou dans une façon de prononcer, on ne s'est pas rendu compte que dans d'autres langues, ce n'était pas la même chose. Donc, quand on me dit que *car* et *cars* au pluriel ne sont pas similaires, je dis malheureusement que c'est similaire dans ma langue. S'il vous plaît, peut-être arrêtons toutes ces arguties, donnons le .québec avec un accent à ceux qui gèrent le .quebec sans accent et passons à autre chose. Il y a des choses bien plus importantes à faire sur le programme de gTLD à venir. Merci.

JUSTINE CHEW : Olivier, vous voulez prendre la parole ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est terrible, j'allais dire le contraire. Les Français ne sont même pas d'accord entre eux. Ils ne sont jamais d'accord entre eux.

Juste pour dire, tout d'abord merci d'avoir pris le temps de discuter de cette thématique. Lorsqu'il s'agit de ce qu'a dit Susan sur la manière dont cela avait un impact sur juste quelques TLD, il ne faut pas qu'on

élabore de politiques pour le passé, il faut qu'on élabore des politiques pour l'avenir. Si on veut éviter les maux de tête dans l'avenir, on devrait discuter de cela aussi vite que possible.

JUSTINE CHEW :

Oui, je pense que c'est pour cela que nous devons recevoir un rapport pour bien étudier la question sur les problèmes alors qu'ils surgissent.

Pour répondre à la question de Desiree, sachez que l'ALAC a envoyé une correspondance à Sébastien sur ce sujet. Nous allons voir quelle va être la position de l'ALAC.

Nous passons au prochain élément de l'ordre du jour car nous avons peu de temps et il s'agit des SubPro, mon sujet préféré. Tout d'abord, un peu de contexte pour Paul parce que Paul va être le speaker pour la GNSO. J'ai vraiment essayé d'informer les membres de l'At-Large, du moins ceux qui sont en contact avec tout ce qui est politique, et j'ai essayé de leur donner des informations. Il y a des choses qui sont encore en suspens. J'ai passé du temps à expliquer les *batches* qui ont été approuvées jusqu'à présent à travers le conseil de la GNSO qui a émis une déclaration de clarification. Le conseil de la GNSO en a terminé avec un deuxième rapport de clarification pour les PIC et les RVC. Lorsqu'il s'agit de cette question... D'ailleurs, je vais passer la parole à une de mes collègues. En attendant, si vous vouliez nous fournir une mise à jour de haut niveau, à savoir où en est le travail du conseil des petites équipes des SubPro et aussi pour tout ce qui n'a pas encore été adopté par le conseil. Merci.

PAUL MCGRADY : Merci Justine, merci à tous. Bonjour à tous. Je suis très heureux que mon travail ne me demande pas d'être un scientifique ou un expert en langues après avoir entendu tout ce qui a été dit auparavant.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Est-ce que vous pouvez arranger votre console ?

PAUL MCGRADY : D'accord. Vous voyez, je ne sais même pas comment utiliser mon ordinateur portable. C'est vraiment fantastique.

Merci Justine de nous avoir fait une mise à jour sur les différents rapports et différentes déclarations de clarification. Il nous reste quelques thématiques au sein de cette petite équipe sur lesquelles nous allons nous concentrer. Vous allez entendre une nouvelle phrase, on appelle ça la petite équipe plus. Je vais vous expliquer. On ne veut peut-être plus avoir la marque déposée SubPro. Maintenant, la petite équipe de la prochaine série va s'appeler la petite équipe plus. Je voulais en parler car dans l'avenir, quand je vais parler de la petite équipe plus, plus vous saurez de quoi je parle.

Ce travail jusqu'à présent a été fait par une petite équipe avec un comité. Nous avons fait une sorte de triage. Nous avons travaillé avec le Conseil d'Administration pour fournir une déclaration, clarifier tout cela, tous les détails, les thèmes qui sont en suspens, des choses qui sont liées au contrat, des choses qui sont liées à la communauté, le soutien aux candidats, etc. Nous essayons de demander au Conseil d'Administration d'ouvrir un peu son compte en banque dans ce sens.

Il y a du travail qui doit être fait par cette petite équipe plus. Cela veut dire que l'ALAC et d'autres dans la communauté sont invités à envoyer leurs meilleurs membres, les personnes qui seront intéressées à travailler sur ce sujet afin que ces personnes rejoignent le travail qui va s'y faire.

Nous pensons aussi qu'il nous faut inclure beaucoup plus de renseignements venant de la communauté, plus de rétroactions de la communauté. Nous allons tenir notre prochaine réunion de cette petite équipe après cette réunion. Nous allons pouvoir travailler sur nos documents d'approche. Nous allons finaliser ce travail et ainsi, le conseil vous enverra plus d'informations pour savoir comment vos membres peuvent participer. Voilà le contexte.

Lorsqu'il s'agit de cette petite équipe plus et comment nous avons rassemblé les membres, dans ce cas-là, nous avons certaines thématiques sur lesquelles nous allons travailler spécifiquement. Je ne vais pas vous donner trop de détails aujourd'hui, mais à un très haut niveau, il y a toujours des questions en suspens, par exemple sur les demandes contractuelles pour les PIC, pour les TLD des titulaires de nom de domaine unique. Vous savez que c'est le sujet préféré de beaucoup de personnes. Nous avons discuté de la méthode pour travailler plus rapidement et plus tôt pour aider ces candidats qui ont besoin d'assistance. Nous voulons aussi parler des questions d'évaluation de niveau des chaînes.

Pour les prochaines étapes, il s'agit pour nous d'étendre tout cela et de recevoir plus d'informations de la communauté. Peut-être que certains d'entre vous vont nous rejoindre parce que nous savons tous que vous

adorez cette thématique de la prochaine série. Nous apporterons aussi plus de détails quant au soutien aux candidats.

Est-ce que cela vous va, Justine ?

JUSTINE CHEW :

Oui. Il y aura peut-être des questions pour vous qui sont un peu plus spécifiques.

Mais pour l'instant, je voudrais demander à Tijani de prendre la parole et de faire un commentaire sur ce sujet.

TIJANI BEN JEMAA :

Ces petites équipes dont vous avez parlé, elles travaillent sur le programme de soutien aux candidats. Il y a déjà beaucoup de personnes qui y participent. Je n'espère pas qu'il y en ait un là au sein de ces groupes des gens qui sont contre le soutien aux candidats. Parce qu'en 2012, notre groupe avait des membres qui n'étaient pas d'accord avec ce programme, qui ne voulaient pas que ce programme réussisse. Nous avons mis en place des critères et des procédures compliquées, difficiles à suivre pour que personne ne reçoive de soutien.

J'espère que cette fois-ci, avec ce groupe conséquent de personnes, nous allons pouvoir travailler là-dessus. J'espère que nous allons trouver la meilleure manière de donner du soutien au plus de personnes possible. Il faut qu'il y ait plus de candidats qui soient soutenus que de candidats qui ne soient pas soutenus.

PAUL MCGRADY :

Il y a une phrase aux États-Unis, on dit « Amen, mon frère ». Je pense qu'on est alignés sur la question nous-mêmes, la communauté. Je ne parle pas pour le conseil, je ne suis pas membre du conseil, mais si j'ai bien compris, la plupart des membres du conseil essaient de trouver une manière de faire plus. Je sais qu'ils apportent de nouvelles idées, le personnel de l'ICANN et de l'IRT apportent de nouvelles idées à cette petite équipe plus. Je pense qu'à travers cette équipe, nous avons entendu parler de beaucoup de soutien, de plus de soutien. Il y a du travail en cours sur le GGP, sur le soutien aux candidats. Dans ce sens, ils essaient de communiquer les informations qui sont liées au programme des candidats, comment on augmente ce chiffre de zéro à un chiffre assez important. Je pense qu'il y a beaucoup d'aide de la communauté dans ce sens pour essayer de régler ce problème. Nous essayons de trouver des solutions afin que le Conseil puisse agir sans avoir de problèmes juridiques. Envoyez vos meilleures personnes, vos meilleurs membres, vos experts.

JONATHAN ZUCK :

Je me souviens qu'on avait .kids. On a eu beaucoup de soutien pour.asia. Je sais qu'ils ont besoin qu'on les crédite de ce soutien. Cela indique un peu le montant de soutien dont on a besoin pour que ce programme réussisse.

JUSTINE CHEW :

Avant de passer à Jeff, je voudrais juste dire quelque chose.

En termes de soutien aux candidats, nous devons distinguer ce qui correspond à l'équipe de révision de mise en œuvre de ce programme

de soutien aux candidats. On attend les résultats du processus de la GNSO sur l'aide aux candidats. Il y a aussi ce que va faire la prochaine équipe de la GNSO pour la prochaine série. Comme les recommandations en suspens n'ont pas été recommandées par le Conseil encore, il y a un petit chevauchement et on doit y faire très attention.

Lorsqu'il s'agit de la petite équipe qui est liée au conseil avec le soutien aux candidats, si j'ai bien compris, nous allons discuter de cela en plus de détails. À l'ALAC, nous avons rédigé une proposition pour savoir comment nous allons aborder cela, à savoir s'il y avait assez de ressources pour soutenir ce programme pour que ce programme puisse faire ce qu'il a à faire. Je fais partie de cette petite équipe et je suis impatiente d'avoir avec moi plus de collègues au sein de cette équipe plus pour pouvoir mieux travailler.

JEFF NEUMAN :

C'était le commentaire que j'allais faire. Nous devrions certainement rédiger un document dans ce sens pour discuter des différentes voies à suivre. Pour l'instant, nous avons eu beaucoup de recommandations qui ont surgi pour ce soutien aux candidats qui n'ont pas été approuvées et qui n'ont pas été mises en œuvre. Mais il y a eu des sujets compliqués qu'étudie cette petite équipe. Donc, on devrait peut-être faire un meilleur travail en général afin de pouvoir expliquer à la communauté quels sont les problèmes et où ils se trouvent, tout simplement.

PAUL MCGRADY :

Merci Justine.

Oui, tout à fait. Il y a une proposition qui nous vient de l'ALAC, une proposition qui vient du groupe des parties prenantes non commerciales à travers Monsieur Tomslin. Il y a le travail de l'IRT qui va nous être présenté. J'espère que cela va nous aider à résoudre notre problème. Ce serait une bonne chose. Pour l'instant, avec la petite équipe plus, nous espérons intégrer toutes ces nouvelles idées. Merci Justine d'avoir rappelé à tous qu'il y a beaucoup d'informations qui nous viennent de parties prenantes différentes.

Je pourrais dire que ce soutien aux candidats va être la plus grande partie du travail que va faire cette petite équipe plus. Nous allons aussi parler des choses un peu pratiques, genre contrats, etc. Mais pour l'instant, cela va être le gros de notre travail. Envoyez-nous des membres qui sont intéressés par cette thématique. J'espère que nous allons arriver à ce moment « kumbaya » de la communauté où tout le monde va finalement pour pouvoir être aligné et ensuite, nous pourrons obtenir de bons résultats.

JUSTINE CHEW :

Je ne vois pas de mains levées, pas de questions, pas de commentaires. Encore une fois, nous avons hâte que cette petite équipe plus commence. Dans ce cas-là, merci beaucoup pour cette discussion sur ce sujet.

Nous allons passer au dernier sujet qui est sur les données d'enregistrement, RDRS. J'espère que les collègues de la GNSO l'expliqueront comme il le faut. À qui je donne la parole ?

GREG DIBIASE :

Si vous vous rappelez, le conseil a envoyé une recommandation au Conseil d'Administration pour un système de divulgation. Et le Conseil a répondu en disant qu'ils avaient besoin de plus d'informations, d'informations sur les domaines, d'informations sur ce système en général. L'idée était de créer un système plus léger qui est devenu le système d'enregistrement de données, le RDRS – il va falloir que l'on utilise cet acronyme. L'idée, c'est d'avoir un endroit centralisé où tout le monde peut accéder aux données qui ont été rédigées et où ils peuvent demander un accès à ces données pour que les bureaux d'enregistrement y aient accès et choisissent quel type de données ils décident de divulguer.

Il a fallu travailler sur le format de ce système, savoir quel type de données nous pouvons récolter, quel type de données nous pouvons redonner à la communauté. Nous sommes arrivés où nous sommes assez heureux parce que nous pouvons commencer ce travail désormais. Je pense qu'après la session de ce matin, je ne me rappelle pas, nous avons 10 % je crois des domaines et des bureaux d'enregistrement, je ne sais pas si vous vous rappelez exactement du nombre, mais on a déjà des bureaux d'enregistrement qui se sont enregistrés, qui sont se sont inscrits. Donc, c'est un progrès significatif. Nous attendons le lancement de ce nouveau système d'ici la fin du mois prochain pour pouvoir recevoir des requêtes dès la fin de l'année.

Les bureaux d'enregistrement ont fait un travail de sensibilisation assez important pour pouvoir inclure de plus en plus de gens, parce que

rappelez-vous que c'est un travail pilote volontaire pour pouvoir créer des recommandations qui restent à faire.

L'équipe a fait un travail fantastique. Nous sommes prêts au lancement. Les bureaux d'enregistrement sont en train de s'inscrire et nous allons lancer ce travail pilote pour une durée d'environ deux ans. À la fin de cette période d'essai, nous verrons ce que nous ferons, à savoir si nous utiliserons ces données, à savoir si ce système fonctionne.

Pour finir, une équipe a travaillé sur la création d'un comité qui pourrait résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Voilà à peu près où nous en sommes.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup. Est-ce que Sébastien veut rajouter quelque chose ?

SÉBASTIEN DUCOS :

Oui, je voulais rajouter que les bureaux d'enregistrement qui se sont inscrits représentent environ 10 % pour le moment des noms de domaine, ce qui est un bon début. Et je voulais noter qu'il y a également beaucoup de bureaux d'enregistrement qui se sont engagés à rejoindre ce système mais qui ne l'ont pas encore fait parce que ce système n'est encore pas finalisé de manière technique. Mais le fait d'entendre ces bureaux d'enregistrement qui s'engagent à nous rejoindre, je crois que si on les compte, nous arrivons à un nombre d'à peu près 45 % de bureaux d'enregistrement. Il reste également des bureaux d'enregistrement qui ne nous ont pas répondu pour le moment, donc nous pouvons imaginer que ce nombre continuera de grandir. Merci.

JUSTINE CHEW : Alan.

ALAN GREENBERG : Je fais partie de l'ICANN depuis 17 ans maintenant et il y a énormément de choses qui sont dites et qui ont été faites. Je pense que ce RDRS est exactement ce que l'ALAC avait demandé au Conseil de faire. L'équipe qui a travaillé là-dessus a été une équipe fantastique avec laquelle travailler. Et j'espère que tous nos projets pourront se passer aussi bien que ce projet. Merci beaucoup.

JUSTINE CHEW : Fantastique. C'était très court.

Je crois que nous sommes arrivés à la fin. Olivier veut prendre la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'ai une question peut-être un peu prématurée, mais est-ce que ce système coûtera moins cher que l'ancien ? Et est-ce que nous avons déjà des données là-dessus ou pas encore ?

SÉBASTIEN DUCOS : Non, nous n'avons pas encore de chiffres à vous donner. Ce que je peux vous dire, c'est que cela rentre dans le budget de contingence que nous avons. Pour le moment, nous n'avons pas créé de nouvelle ligne de budget pour ce système. C'est encore moins que prévu. L'ancien

système, je vous rappelle, était à plus d'un million de dollars et celui-là sera bien moindre. Il n'y a pas de charges ajoutées non plus.

JUSTINE CHEW : Y a-t-il d'autres commentaires ? Nous sommes tous heureux avec ce RDRS. J'ai l'impression que oui.

JUSTINE CHEW : Je pense que la question, c'est vraiment quel type de données ce système engrangera ; il faudra répondre à cette question parce que pour le moment, nous pouvons voir les rapports qui sont générés et c'est une discussion qui sera continue pour savoir quel type de données et d'exercices seront enregistrés pour s'assurer que nous pourrions faire des analyses sur comment cela s'est passé.

SÉBASTIEN DUCOS : Greg a présenté et a présidé ce groupe et je voulais rajouter quelque chose. Nous nous sommes mis d'accord sur le type de rapports que nous allons faire. Nous en avons parlé hier soir, Jonathan et moi. Nous avons eu une discussion assez générale. Nous avons décidé de ne pas rapporter sur les données privées. Le système collectera une portion d'informations personnelles et ces informations personnelles qui sont les données des personnes qui font des requêtes dans ce système, tout cela sera dans le système. La réponse qui sera donnée ne sera pas dans le système. La réponse sera donnée directement du bureau d'enregistrement à l'utilisateur. L'information qui sera stockée sera

l'information qui a été demandée et l'information qui a été présentée au bureau d'enregistrement.

Dans les discussions de ce matin, je peux confirmer que nous avons décidé que ces informations seraient stockées seulement la période de temps qui est nécessaire. D'après la discussion de ce matin, on pense que ce sera stocké seulement pour la période de l'exercice pilote, donc un maximum de deux ans. Pour le moment, c'est une période que nous avons jugé nécessaire pour faire nos études, pour faire nos rapports. Mais les données seront stockées pendant cette période et nous sommes tenus de garder ces données de manière légale et juridique.

Donc, il y aura un stockage de données qui sera fait, mais nous sommes tous très clairs sur le fait que ce ne seront pas des données auxquelles nous aurons accès et avec lesquelles nous pourrions faire ce que nous voulons. Ce sont des données agrégées.

JUSTINE CHEW : J'ai deux demandes de prise de parole en même temps. La parole est à Thomas Rickert.

THOMAS RICKERT : Je parle au nom du conseil de la GNSO et de la petite équipe plus.

Je pense que c'est fantastique qu'Alan soit aussi enthousiaste au sujet de ce produit, mais ce n'est que le début, rappelez-vous. Nous devons être conscients de cela, nous avons créé ce système pour qu'il soit très basique, pour que l'on puisse se le permettre. Mais l'idée finale liée à la

recommandation politique, c'est que ce système soit bien plus complexe, qu'il puisse répondre à bien plus de demandes.

Nous voulons que ce système soit un succès pour que nous puissions le faire évoluer et qu'il devienne de plus en plus utile. Mais pour cela, il faudra que nous nous assurions que les utilisateurs soient contents et qu'ils aient envie de l'utiliser, parce que les bénéfices pour les parties contractantes et celles et ceux qui ont travaillé sur ces requêtes sont importants. Il faut absolument passer du temps à évaluer les informations qui sont récoltées, les informations qui sont données. Cela nous permet de nous organiser, cela permet aux utilisateurs d'avoir des données de meilleure qualité et cela leur permet d'utiliser leurs ressources de manière plus efficace. Cela voudra donc dire que les utilisateurs seront encore plus heureux d'utiliser ce système parce que les données seront de meilleure qualité et ils les auront de manière plus rapide. Vous connaissez tous et tous ici des gens qui travaillent dans un bureau d'enregistrement ; essayez de les engager dans ce processus parce que si l'on atteint seulement une petite partie du marché, nous n'aurons pas suffisamment de bénéfices. Si vous avez des idées pour la manière d'améliorer la sensibilisation sur ce sujet, nous vous écoutons.

GREG SHATAN :

Tout cela est très enthousiasmant. Déjà, Thomas nous a donné une bonne idée de ce qui nous attend dans l'avenir. Je pense que c'est un exemple d'un bon départ, d'un projet qui sera possible, qui ne va pas coûter beaucoup d'argent, une idée qui peut être résolue. Peut-être que

cela ne coûtera pas 100 millions de dollars, même si on y ajoute tous les effets spéciaux.

Ma question est plus basée sur les données que sur les participants. Y a-t-il eu des discussions sur le sujet de la confidentialité, des fournisseurs de proxy, aussi des fournisseurs qui sont affiliés avec les bureaux d'enregistrement ? Est-ce qu'il y a aussi des services fiduciaires qui travaillent en privé ? Est-ce que cela se trouve sous la responsabilité des bureaux d'enregistrement eux-mêmes ?

SÉBASTIEN DUCOS :

Je parle en mon nom propre.

Il s'agit d'un exercice lié à l'élaboration de politiques. Tout cela est volontaire, nous sommes tous d'accord. Comme vous l'avez justement dit, il y a beaucoup de relations entre les services fiduciaires privés et les bureaux d'enregistrement. On en a discuté. On a reconnu un problème, c'est qu'il s'agit d'un grand nombre, surtout récemment dans les dernières années, d'enregistrements qui se font directement à travers les services fiduciaires privés. Les services d'accréditation fiduciaire ne sont pas la large majorité des domaines.

En mon opinion, j'aimerais pouvoir que l'on encourage l'utilisation de parties prenantes privées afin de travailler sur cela. Il ne s'agit pas de politique, il s'agit de volontariat, de bénévolat. Je pense que cela aiderait à résoudre la question. Si on ne fait pas cela, nous n'arriverons jamais à en terminer avec cela. Encore une fois, c'est mon opinion et je ne sais peut-être pas trop de quoi je parle d'ailleurs.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Pour y répondre plus directement, il s'agit de données expurgées et c'est dans la mission ou dans l'ampleur du travail, car il y a des recommandations politiques qui sont liées à ces données expurgées. En ce moment, il n'y a pas de mécanismes qui peuvent révéler la confidentialité et le côté fiduciaire des choses. Je pense que c'est du travail à faire dans l'avenir.

MARIE PATTULLO : Je suis de la BC. Tout d'abord, je voudrais répondre à la question de Paul dans le chat.

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Thomas lorsqu'il a parlé d'une meilleure qualité des demandes. Il faut dans ce sens avoir une meilleure qualité au niveau de la réponse et c'est ce dont on a besoin, on est tous d'accord. Mais il y a quelque chose que l'on me dit souvent, surtout du côté des parties contractantes, les bonnes personnes sont les personnes qui viennent aux réunions de l'ICANN et qui s'impliquent dans le processus. Nous savons qu'il y a des mauvais joueurs, qui ne sont pas là d'ailleurs.

Mon inquiétude là-dessus, si on peut parler des mauvais acteurs, s'ils ne se mettent pas sur la liste ou qui ne participent pas... Vous avez 10 000 demandes liées à la gestion des noms de domaine par des mauvais acteurs et si la personne n'est pas là, qu'est-ce qui va se produire ? Comment va-t-on faire face à cette demande ? Je ne vois pas comment on va pouvoir faire, parce que cela pourrait aider les parties contractantes si elles pouvaient savoir à qui elles peuvent s'adresser. Je

ne sais pas si cela vous paraît logique, du moins si ma question a du bon sens.

SÉBASTIEN DUCOS :

C'est une très bonne question. D'ailleurs, on en a parlé ce matin justement. Il y a deux cas. Je vais entrer dans la base de données un nom de domaine sur lequel je veux des informations, le système va pouvoir identifier le bureau d'enregistrement commanditaire et là, le système va pouvoir analyser si ce registrar fait partie du système, s'il a été validé par le système ou non. Dans les deux cas, on va vous demander de saisir des informations car il y a un formulaire qui va demander que toutes les données nécessaires soient entrées, etc. Ensuite, vous allez pouvoir imprimer le PDF et vous-mêmes l'envoyer au bureau d'enregistrement. Cette information n'est pas stockée dans le système, elle est là seulement pour produire ce PDF. Mais vous allez pouvoir envoyer quelque chose de concret au bureau d'enregistrement, quelque chose qui va être conforme au modèle qu'utilise le bureau d'enregistrement.

La deuxième chose dont on a parlé ce matin, il va nous rester des données dans cette base de données. Le système va conserver les noms de domaine, du moins en partie, et les données du bureau d'enregistrement commanditaire. C'est important d'avoir les données de noms de domaine parce que les noms de domaine vont en avoir besoin, mais nous aurons aussi les données du bureau d'enregistrement.

En ce moment, après une certaine confusion, je pense que le service juridique de l'ICANN examine encore cette question afin d'étudier un peu comment ce système est conçu. Nous ne voulons pas rentrer dans cette polémique de qui sont les mauvais acteurs et les bons acteurs. Nous croyons tout de même qu'il y a certainement des informations disponibles pour aller frapper aux portes des personnes concernées en leur disant : « Venez jouer avec nous si vous voulez, nous avons besoin de vos informations, etc. »

Nous en avons parlé ce matin. Je pense que le service juridique de l'ICANN voulait s'assurer que nous travaillions dans les règles, parce qu'il faut suivre les normes de l'ICANN. On en a discuté, c'est un très bon point et nous voulons continuer à travailler là-dessus. Encore une fois, on ne veut pas nommer les mauvais acteurs et les bons acteurs – ce n'est pas la question.

JUSTINE CHEW :

Je vois que quelqu'un a la main levée sur Zoom, mais Alan aussi veut parler.

ALAN GREENBERG :

J'étais euphorique et je suis redescendu. Deux choses.

En termes de bureaux d'enregistrement demandeurs pour utiliser le système, est-ce qu'il y aurait une politique qui soit rapide et souple sur laquelle tout le monde puisse être d'accord ? On pourrait mettre « Le RDS est nécessaire et doit être utilisé. » Est-ce que c'est possible que le conseil de la GNSO, sans les actions des implémentations de politiques,

puisse mettre cela en œuvre, comme l'utilisation du RDRS ? Quand il s'agit des politiques pour les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, je ne sais pas si cela pourrait s'appliquer à tout le monde. Toute cette question a exacerbé le problème. Régler le problème, c'est vraiment une question d'élaboration de politique. Je ne pense pas qu'on puisse aborder cela rapidement. Je pense que cela va avoir un impact sur les avantages positifs du RDSD, sur ces données qui pourraient être révélées. Il y a des données qui vont rester inconnues.

JUSTINE CHEW : Y a-t-il des commentaires sur ce dernier point ? Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. Excusez-moi, je suis ignorant sur le sujet, mais quel est le défaut de base si quelqu'un ne participe pas au nouveau RDRS ? Est-ce que cela revient sur les données WHOIS ou est-ce que le service WHOIS est complètement retiré ?

SÉBASTIEN DUCOS : Encore une fois le RDAP, le service de demandes d'accès aux données d'enregistrement. Le WHOIS existe encore pour quelques années, mais il y a des moyens d'accéder à ces informations directement. Dans le système, comme il est conçu, vous saisissez le nom de domaines, si le bureau d'enregistrement ne participe pas, tout ce que vous allez faire c'est de remplir le formulaire, de l'imprimer et ensuite de faire le travail vous-même. Il n'y a pas de processus automatisé, il y a peut-être un lien

d'ailleurs qui vous enverra vers le RDAP dans le système. Je pense que c'est tout.

Nous avons dû mettre en œuvre un système qui a été conçu assez rapidement puisqu'on l'a fait en neuf mois, parce que l'ICANN voulait développer ceci le plus vite possible pour pouvoir travailler sur les SubPro. Nous étions donc limités dans le travail que nous devions faire. Si on pouvait démontrer rapidement que c'était un projet réussi, on aurait peut-être plus de ressources allouées à ce projet. Mais bon, vous savez ce qui s'est passé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Si le WHOIS est éliminé d'ici quelques années, il y aura beaucoup moins d'informations disponibles en ligne. Même au niveau du RGPD, on sait très bien qu'on a des informations d'enregistrement.

SÉBASTIEN DUCOS : Le RDAP fonctionne déjà.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

JUSTINE CHEW : Nous allons passer la parole à Alan et ensuite à Eduardo.

ALAN GREENBERG : Pour être clair, le RDRS comme le SSAD a été conçu pour révéler des informations qui étaient expurgées du WHOIS ou du RDAP. Donc, ce

sont deux niveaux différents. Il s'agit d'informations, à cause de la confidentialité, à cause du RGPD, qui avaient été expurgées. Il ne s'agit pas d'une question de RDRS ou de WHOIS. Si un bureau d'enregistrement ne participe pas, ce bureau d'enregistrement doit répondre à une demande directe. Mais on ne peut pas le faire sous le même portail, on doit passer par l'autre système.

JUSTINE CHEW :

Eduardo.

EDUARDO DÍAZ :

Savons-nous combien de bureaux d'enregistrement se sont enregistrés sur ce système, combien ont accepté d'utiliser ce système ? Est-ce que ceux qui se sont enregistrés, savons-nous si ce sont des grands bureaux d'enregistrement ou des petits bureaux d'enregistrement ?

SÉBASTIEN DUCOS :

La deuxième question en premier. Tout d'abord, ce que j'ai, c'est le pourcentage de noms de domaine qui sont sous gestion pour les gTLD. Il s'agissait de 10 % aujourd'hui et nous espérons d'ici le lancement avoir 45 % parce que ces bureaux d'enregistrement nous ont promis qu'ils allaient le faire. Nous pouvons compter les accréditations des bureaux d'enregistrement. Vous savez que beaucoup de bureaux ont des centaines d'accréditation, qu'ils représentent beaucoup d'autres domaines. Pour l'instant, nous sommes à 10 % et nous pensons arriver à 45 % au moment du déploiement.

JUSTINE CHEW : Mark, voulez-vous prendre la parole ?

MARK DATYSGELD : Quand nous parlons de l'adoption du RDRS, de quoi parlons-nous exactement ? Est-ce que nous n'aimons pas ce système ? Est-ce que c'est un système qui est restreint ? Est-ce qu'il y a des obstacles au niveau des opérations du système ? Quand on dit que certains bureaux d'enregistrement participent et d'autres pas, quelles sont les empêchements ? Qu'est-ce qui les empêche ? Quels sont les obstacles ? Quels sont les obstacles potentiels ? Qu'est-ce que vous voulez dire ? Cela veut dire quoi ?

GREG DIBIASE : Je pense que c'est assez spécifique, mais lorsqu'il s'agit des raisons techniques, si je me souviens bien, il y avait des exemples de système d'émission de tickets, tel système avait des problèmes opérationnels. Il y avait aussi des personnes qui essayaient de comprendre les processus engendrés par les systèmes. Je pense que c'était spécifique aux bureaux d'enregistrement, donc des raisons individuelles, mais il s'agit peut-être aussi du niveau soit opérationnel, soit juridique. Nous espérons trouver de bonnes raisons pour aller au-delà de ces problèmes.

SÉBASTIEN DUCOS : Brièvement, je voulais juste rajouter quelque chose. Ce système vous permet d'entrer sur un portail, de savoir ce qui vous revient comme réponse et de pouvoir y répondre. Il y a juste quelque chose qui a été

rajouté. Sachez que le système, pour ceux qui font une demande, envoie un courriel chiffré au bureau d'enregistrement. Par exemple, le bureau d'enregistrement peut incorporer cela à leur système d'étiquetage. Cette étape-là, nous l'avons conçue. L'étape que nous n'avons pas vue, c'est l'API pour faire les échanges ; tout cela, c'était beaucoup trop compliqué. Ces obstacles, nous les avons aujourd'hui. Peut-être qu'avec cela nous pouvons retourner vers l'ICANN et parler des API une fois de plus et parler de ces bureaux d'enregistrement qui ne participent pas. Mais nous n'en sommes pas là maintenant.

JUSTINE CHEW :

Je crois que nous avons fini. On va quand même prendre cinq minutes pour clore. Mais évidemment, les discussions sur ce sujet sont encore à avoir. Il y a encore de la place pour celles et ceux qui veulent donner leur avis, il y a encore la possibilité d'avoir une vraie collaboration entre la GNSO et l'ALAC. Ne me parlez pas que à moi, mais nous avons des discussions sur ces sujets spécifiques qui sont possibles. C'est ce que nous essayons de vous encourager à faire.

Je vais donner une minute à Sébastien parce qu'il me l'a demandé.

SÉBASTIEN DUCOS :

J'allais dire exactement ce que tu viens de dire. Merci de m'avoir volé mon idée.

Je l'ai dit plusieurs fois déjà au micro ces dernières années, je voulais vraiment remercier le conseil de la GNSO parce que sur ces sujets dont nous avons parlé aujourd'hui, j'ai pris la parole déjà sur les abus du

DNS, nous avons un travail fantastique, des discussions incroyables ont été très utiles. Merci beaucoup Justine. Merci aussi à Alan Greenberg qui a fait la même chose sur le RDRS, donc merci aussi énormément pour ces contributions. Merci à vous.

JUSTINE CHEW : Merci beaucoup, Sébastien.

Jonathan, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup. Vous avez fait un travail fantastique avec ce travail de liaison avec la GNSO. Nous n'aurions pas pu imaginer une meilleure personne pour faire ce travail. Donc vraiment, merci énormément. Vous avez fait preuve d'une patience formidable et vraiment, nous sommes très reconnaissants.

JUSTINE CHEW : Vous êtes les bienvenus, merci. Ne vous en faites pas, je serais encore là une année de plus.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]